

Règlement du jeu #MonTitrePourLEquipe

Article 1er: Société Organisatrice

La société TEAM MEDIA, société par actions simplifiée au capital de 2 430 000,00 euros, identifiée sous le numéro 389 505 850 RCS de NANTERRE, dont le siège est sis 738 rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt représentée par Monsieur Daniel SAADA,

ci-après désignées par « la Société Organisatrice ».

Organise du lundi 13 juin à 00h00min00s au mardi 9 août 2016 à 23h59min00s inclus (date et heure de connexion en France métropolitaine faisant foi), un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « #MonTitrePourLEquipe » (ci-après dénommé le « Concours »)

Article 2 : Conditions de participation

La participation au concours « #MonTitrePourLEquipe » est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans minimum), pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses filiales, des sociétés L'Equipe, L'Equipe 24/24 et PUIG de leur famille vivant sous le même toit, et de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et à la gestion de ce Concours.

Tout défaut de renseignement ou tout renseignement erroné du participant entraînera la nullité de sa participation au Concours.

La participation à ce Concours est limitée à une participation par jour par joueur.

La participation à ce Concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants disponible sur le site [<http://partenaire.lequipe.fr/montitrepourlequipe/>] et son application par la Société Organisatrice.

Article 3 : Description du Concours, désignation des gagnants

3.1 Annonce du Concours

Ce Jeu-Concours est exclusivement accessible par le réseau Internet via le site internet www.lequipe.fr à l'adresse <http://partenaire.lequipe.fr/montitrepourlequipe/> du lundi 13 juin (00h00) au mardi 9 août 2016 (23h59).

Sur la page du Concours, le joueur pourra ainsi prendre connaissance des informations suivantes :

- le nom du Concours,
- la date du début du Concours,
- les dotations à gagner lors du Concours ainsi que leurs valeurs commerciales,
- le règlement du Concours

3.2. Principe du Concours

Pour participer au Concours l'internaute doit d'abord se rendre sur la page du concours à l'adresse suivante : <http://partenaire.lequipe.fr/montitrepourlequipe/> accessible par le réseau internet depuis plusieurs supports (I Pad, I Phone, TV connectée, Smartphones, Tablettes) et accepter le règlement pour pouvoir participer au Concours.

Les internautes qui n'accepteront pas le présent règlement ne pourront pas participer au présent Concours.

Les participants sont alors invités, à choisir un sport parmi les cinq sports majeurs (Foot / Basket / Tennis / Rugby / Cyclisme) et à deviner quel sera le titre exact de la Une du journal quotidien d'actualités sportives L'Equipe (ci-après «le journal L'Equipe ») à paraître le lendemain. Après avoir validé sa Une, le participant devra pour finaliser sa participation au Concours remplir un formulaire en indiquant son adresse email, sa civilité, ses nom et prénom, son adresse, son code postal, sa ville, son numéro de téléphone, sa date de naissance.

Les Sociétés Organisatrices arrêteront, chaque jour à 23h59min59sec, la participation à trouver le titre de la Une du lendemain.

Il est convenu que le choix du sport est uniquement accessoire et a seulement pour but d'illustrer la Une du participant au sein de laquelle, celui-ci indique le titre choisi. Le participant a la possibilité de partager sa « Une » uniquement sur les réseaux sociaux proposés par les Sociétés Organisatrices à savoir Facebook et Twitter.

Chaque jour, les participants ayant trouvé le titre exact de la Une publiée dans le journal L'Equipe du lendemain, seront sélectionnés par la Société Organisatrice en vue d'un grand tirage au sort, réalisé à l'issue du Concours, afin de désigner les gagnants du Concours.

Les participants ainsi sélectionnés pour avoir trouvé le titre exact de la Une ne seront pas préalablement informés par les Sociétés Organisatrices.

Une même personne (même nom, même adresse) ne peut participer qu'une seule fois par jour. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Ne seront pas non plus prises en considération les participations dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

3.3. Sélection des gagnants

A l'issue du Concours, un tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice parmi tous les participants ayant été sélectionnés pour avoir trouvé au moins une fois le titre exacte de la Une du journal L'Équipe.

Quarante (40) gagnants seront tirés au sort, les dix premiers gagneront un abonnement d'une durée d'un an dans la salle de sport de leur choix, sous réserve que le prix de l'abonnement n'excède pas 1000€, les trente (30) suivants un parfum INVICTUS de Paco Rabanne de 50ml.

Le tirage au sort ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation ou demande d'explication de quelque nature que ce soit, ni être remis en cause pour quelque motif que ce soit.

Les gagnants qui seront désignés à l'issue du tirage au sort seront prévenus par mail par la Société Organisatrice. Ils seront tenus informés des modalités de réception des lots.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées au plus tard quarante-huit heures (48 heures) après la prise de contact par la Société Organisatrice, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un (des) gagnant(s) suppléant(s).

Il est rappelé qu'aucun message ne sera adressé aux perdants.

Si un gagnant ne souhaite plus concourir ou est exclu du Concours conformément aux présentes, la Société Organisatrice se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner un autre participant pour le remplacer.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite téléphonique ou orale) concernant les 40 gagnants sélectionnés.

Aucun remboursement, règlement ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne sera versé aux candidats au titre de leur participation au Concours.

Article 4 : Dotations à gagner

- Les lots à gagner sont : 10 abonnements d'une durée d'un an dans une salle de sport au choix du gagnant (sous condition d'un abonnement annuel n'excédant pas 1000€)
- 30 parfums INVICTUS de Paco Rabanne de 50ml d'une valeur unitaire de 57,90€

Les lots sont acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site internet <http://partenaire.lequipe.fr/montitrepourlequipe/>. Ces prix ne pourront pas faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces, ni d'un échange, et ne pourront pas être transmis ou cédés à un tiers quel qu'il soit. Toute renonciation à l'utilisation du lot ne pourra donner lieu à indemnisation ou compensation. Il en sera de même en cas d'insatisfaction des bénéficiaires des lots.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et de valeur équivalente ou supérieure sans que leurs responsabilités ne puissent être engagées de ce fait.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société Organisatrice seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelle que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance des lots attribués aux gagnants et/ou du fait de leur utilisation.

Article 5 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas :

- De tout accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaisons téléphoniques et/ou du réseau internet
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- De grève des transports et/ou des services postaux
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique.
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

La Société Organisatrice, se réserve le droit d'interrompre le Concours, si le bon déroulement administratif et technique du Concours venait à être perturbé par un virus, un bug informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant aux Sociétés Organisatrices.

La participation à ce Concours implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté ou de motifs graves (grève...) l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 6 : Propriété intellectuelle

6.1 Cession des droits d'auteur sur les titres des Unes

En participant au Concours, les participants cèdent à titre gracieux, à la Société Organisatrice à titre exclusif l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux titres des Unes du journal L'Equipe donnés par eux (ci-après les « Titres »).

Ainsi les participants cèdent à la Société Organisatrice et L'Équipe 24/24, L'Équipe SAS :

- le droit de reproduire ou faire reproduire, tout ou parties des Titres par tous procédés et sur tous supports, à titre gratuit ;
- de représenter ou de faire représenter et de communiquer au public tout ou parties des Titres par tous procédés et sur tous supports, à titre gratuit ;

le droit d'adaptation, de transformation et d'arrangement, notamment vocaux, tout ou parties Titres donnés par les Participants, à titre gratuit, sur tous supports papier, et sur tous supports « Offline » et « Online », et en tous formats.

Les participants reconnaissent que la société L'Equipe, éditrice du journal L'Equipe, réalise les Unes et de manière générale l'intégralité du journal L'Equipe et des titres qui le compose, en toute indépendance, et sans qu'elle ait connaissance des Titres donnés par les participants dans le cadre du présent Concours. Ainsi tout titre identique ou semblable à ceux donnés par les participants, le sont de manière fortuite. Les participants renoncent à réclamer à ce titre à L'Equipe SAS et/ou à la Société Organisatrice, tout dédommagement ou avantage quelconque de quelque nature que ce soit.

Les participants garantissent la Société Organisatrice contre tout recours et/ou revendication émanant d'un tiers et relatif notamment aux droits d'auteur, aux droits des marques et de manière générale à tout droit relevant de la propriété intellectuelle.

6.2 Droits de propriété intellectuelle sur le journal L'Equipe et sur les Unes

La participation au Concours ne confère aux participants aucun droit de propriété intellectuelle sur le journal L'Equipe notamment sur les Unes, la charte graphique, les photographies, logo, marque, titres...

Toute reproduction, représentation ou exploitation de tout ou d'une partie du journal L'Equipe est notamment de sa Une sont strictement interdites.

Article 7 : Données à caractère personnel

Toutes les Informations en rapport avec le participant (les "Données personnelles") recueillies ou traitées par la Société Organisatrice au début ou durant le Concours seront conservées et utilisées par la Société Organisatrice, aux fins de gestion du Concours, ce que le participant reconnaît et accepte. Le participant reconnaît également que ses Données Personnelles pourront également être utilisées par la Société Organisatrice pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, pour l'informer de ses offres et services.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du participant lors de son inscription au Concours, d'exploiter et de communiquer les dites Données Personnelles à des tiers aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage, et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi N°78-17 relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », le participant dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par la société organisatrice à des tiers ou à ses partenaires. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier, mentionnant ses : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité, à l'adresse de suivante :

TEAM MEDIA Opérations Spéciales– Concours montitrepourlequipe - 738, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt ou par mail à l'adresse serviceoperationspeciales@teamedia.fr.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation. De la même manière tout gagnant qui demanderait la suppression de ses données avant la date de remise du lot, rendant impossible toute prise de contact par la Société Organisatrice, sera réputé avoir renoncé à sa participation et à l'attribution de son lot.

Les fichiers collectés sont la propriété de la Société Organisatrice.

Article 8 – Interprétation du Règlement et réclamation

En cas de litige sur la validité, l'interprétation et l'exécution du présent règlement, la Société Organisatrice aura seule qualité pour en connaître, aux fins de parvenir à un règlement amiable, dans le respect du droit français et ce devant les tribunaux français compétents, le cas échéant.

En cas de réclamation, pour quelle que raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de fin du Concours concerné. Le règlement du Concours peut être obtenu gratuitement sur simple téléchargement sur le site <http://partenaire.lequipe.fr/montitrepourlequipe/>.